

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN**

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 15 décembre 2023 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 07 décembre 2023.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Stella BSERENI, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Patrick FRANCOIS (suppléant de M. José ORENES LERMA), M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Gérard ROBERTON, M. Benoit VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Josiane SANCHEZ, M. Max TOURVIEILHE.

### Pouvoirs :

- Mme Agnès AUDIGIER donne pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE.
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAUMONT.
- M. Jérôme LEBRAT donne pouvoir à Mme Christelle REYNAUD.
- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Anthony BARRAULT, Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE, Mme Odile DOUZET, M. Bruno HILAIRE, M. Frédéric JACOUTON, M. Jean-Charles MANRIQUE M. Brice THIEBAUD.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 23
○ Pour : 23
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE NUMÉRIAN

### CRÉATION DE LA CENTRALE D'ACHAT NUM'ACHATS

**Vu** le code de la commande publique, et plus précisément aux articles L. 2113-2 à L. 2113-5 et L. 2514-3 ;  
**Vu** les statuts du syndicat mixte Numérian en date du 15 décembre 2023 ;  
**Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 07/12/2023 n'a pas atteint le quorum requis ;

**Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président ;**

**Considérant** qu'une centrale d'achat est un acheteur qui, pour d'autres acheteurs, acquiert des fournitures ou des services et/ou est en charge de la passation de marchés de travaux, fournitures ou services ;

**Considérant** qu'un acheteur qui a recours à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté les obligations de publicité et de mise en concurrence pour la totalité des opérations confiées à celle-ci ;

**Considérant** que le Président propose que le syndicat mixte ouvert Numérian se constitue, par simple délibération, en centrale d'achat ;

**Considérant** que la centrale d'achat Num'achats suivra les grands principes suivants :

- Les missions de la centrale d'achat s'exerceront dans la limite des compétences du syndicat mixte Numérian défini par les statuts ;
- La centrale d'achat se chargera de l'achat des fournitures et services. La liste des fournitures et services proposés par la centrale d'achat sera fixé par un catalogue, régulièrement actualisé pour s'adapter aux évolutions technologiques et techniques ainsi que pour répondre aux besoins des adhérents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve la création de la centrale d'achat Num'achats ;**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 15 décembre 2023,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**